

# Positions de principe



Armée du Salut

Territoire du Canada et des Bermudes

## Positions de principe

Armée du Salut

Territoire du Canada et des Bermudes

(mise à jour : février 2006)

Avortement  
Insémination artificielle et fécondation *in vitro*  
Peine capitale  
Responsabilité en matière d'environnement  
Euthanasie, suicide assisté et directives préalables en matière de soins de santé  
Famille  
Jeu  
Sexualité des gais et des lesbiennes  
Relations intergroupes  
Mariage  
Pornographie  
Pauvreté et justice économique  
Observance du dimanche  
Abus d'alcool ou d'autres drogues  
Paix mondiale

Les positions de principe décrivent brièvement le point de vue de l'Armée du Salut sur des questions morales et sociales d'actualité. Les énoncés devraient exprimer clairement les valeurs et les principes bibliques sur lesquels l'Armée prend position. Les salutistes ne sont pas liés par les positions de principe. Celles-ci sont publiées pour leur servir de guide et informer le grand public.

*Ordres et règlements pour officiers de l'Armée du Salut, volume 2, première partie, chapitre 12*

Pour de plus amples renseignements  
concernant les positions de principe du  
territoire du Canada et des Bermudes  
de l'Armée du Salut,  
communiquez avec :

**Comité des questions sociales**

a/s de : Centre d'éthique de l'Armée du Salut  
203-290 Vaughan Street  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2N8  
N° de tél. : (204) 957-2412  
N° de téléc. : (204) 957-2418

Courriel : [social\\_issues@can.salvationarmy.org](mailto:social_issues@can.salvationarmy.org)

*Position de principe sur*

# L'avortement

L'Armée du Salut croit au caractère sacré de la vie humaine, car l'homme a été créé à l'image de Dieu. Chaque personne a une valeur éternelle. La vie est un cadeau de Dieu, et elle mérite d'être chérie, entourée de soins et protégée.

Par conséquent, sur la question de l'avortement, l'Armée du Salut accorde beaucoup d'importance aux besoins, aux droits et aux responsabilités des parents et des enfants à naître. Elle s'est engagée à protéger l'enfant à naître, et à promouvoir des systèmes sociétaux qui favorisent la complétude, la liberté, la qualité de la vie et le développement du potentiel de chaque individu.

L'Armée du Salut approuve l'application de mesures raisonnables pour éviter les grossesses non désirées, mais elle s'oppose à l'avortement en tant que moyen de contraception. Nous observons avec inquiétude un assentiment collectif à l'avortement, et nous croyons qu'en règle générale, une anomalie génétique chez un enfant à naître ne justifie pas une interruption de la grossesse.

Dans le cas d'une grossesse non désirée, l'Armée du Salut recommande que les parents reçoivent un soutien bienveillant en réponse à leurs besoins affectifs, physiques, sociaux et spirituels, et que la grossesse soit menée à terme.

L'Armée du Salut reconnaît l'existence de circonstances tragiques et complexes qui entraînent des décisions difficiles concernant la grossesse. Ces décisions ne doivent être prises qu'après une période de réflexion et de prière, en tenant compte de l'avis de la famille, du pasteur, du médecin, etc.

Les femmes qui ont subi un avortement méritent d'être traitées avec respect et sollicitude, et l'Armée du Salut leur offre ses services de manière compatissante, sans aucune discrimination.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2003*

*Position de principe sur*

# L'insémination artificielle et la fécondation *in vitro*

## **'INSÉMINATION ARTIFICIELLE ET LA FÉCONDATION *IN VITRO***

Nombreux sont les couples mariés qui sont dans la douloureuse impossibilité d'avoir des enfants. Leur angoisse suscite la compassion des professionnels de la santé. Cette compassion se traduit par de l'aide psychosociale ainsi que des services et des procédures visant à pallier l'infertilité.

À l'heure actuelle, les techniques de reproduction offrent à bien des couples une solution à l'infécondité, mais elles ouvrent la voie à des procédures clairement immorales ou assez floues sur le plan déontologique. À la lumière des préceptes théologiques, ces techniques soulèvent des questions et représentent un danger éventuel pour le caractère sacré et la dignité de la vie humaine. Doté d'un arsenal de moyens qui influent sur l'acte sacré de la procréation, l'homme doit posséder un sens des responsabilités et une révérence à l'égard de la vie au moins aussi élevés que ses connaissances et ses capacités.

### **L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE PAR LE MARI (IAM)**

Si les méthodes naturelles se sont révélées infructueuses, l'Armée du Salut admet l'insémination artificielle, au moyen duquel le sperme du mari est introduit dans l'utérus de sa femme sans qu'il y ait accouplement, dans le cadre d'un mariage hétérosexuel stable, le but étant d'aider le couple marié à procréer.

### **L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE PAR UN DONNEUR (IAD)**

Pour certains couples mariés, l'insémination artificielle par le mari se soldera par un échec. Le profond désir de procréer pourra pousser le couple à songer à recourir à l'insémination artificielle par un donneur. L'Armée du Salut déconseille fortement cette procédure en raison des graves répercussions d'ordre juridique, déontologique, moral et social qui peuvent nuire au couple, au donneur, à l'enfant à naître ainsi qu'à la société en général.

### **LA FÉCONDATION *IN VITRO* - MARI ET FEMME**

L'Armée du Salut comprend que les couples qui ne parviennent pas à procréer au moyen de l'accouplement ou de l'insémination artificielle puissent recourir à la fécondation *in vitro* (FIV) et au transfert embryonnaire (FIVETE), en utilisant l'ovule de l'épouse et le sperme de l'époux.

L'Armée recommande qu'on offre une aide psychosociale aux couples qui songent à employer cette méthode et qu'on leur explique en détail la procédure, les risques et les conséquences éventuelles. En outre, on devra les informer des solutions de rechange : vivre sans enfant, adopter un enfant ou devenir parents nourriciers.

La vie conçue *in vitro* doit être traitée avec respect, révérence et dignité. Il est impérieux de ne pas la tuer et de la protéger de tout mauvais traitement comme de toute expérience scientifique.

On veillera donc à ne pas produire de zygotes non désirés ou surnuméraires, à prendre les précautions nécessaires pour que tous les ovules fécondés soient implantés et à protéger la grossesse.

### **LA FÉCONDATION *IN VITRO* - TIERCE PERSONNE**

La plupart des problèmes reliés à la fécondation *in vitro* impliquant une tierce personne sont les mêmes que ceux qu'engendre l'insémination artificielle par un donneur. L'Armée du Salut déconseille fortement la FIVETE, méthode de procréation qui consiste à utiliser le sperme ou l'ovule d'une tierce personne.

Le recours à une tierce personne peut donner lieu à une pléthore de scénarios bizarres : innombrables expériences avec les gamètes inutilisés, placement de fœtus dans des utérus d'accueil, eugénique et enfants élevés par des couples homosexuels.

L'Armée du Salut estime qu'on doit restreindre la FIVETE aux couples hétérosexuels mariés et stables.

### **LA MATERNITÉ DE SUBSTITUTION**

L'Armée du Salut s'oppose à la maternité de substitution. La fécondation d'une tierce personne à l'aide du sperme d'un homme dont l'épouse ne peut ou ne veut pas avoir d'enfant va à l'encontre de l'éthique chrétienne de l'Armée du Salut. Par ailleurs, les complications juridiques fourmillent, tout comme les traumatismes psychologiques permanents. La maternité de substitution nuit aux efforts des salutistes visant à favoriser la stabilité de la famille et empiète sur les liens sacrés du mariage.

### **CONCLUSION**

L'insémination artificielle et la fécondation *in vitro* sont acceptables lorsque le sperme et l'ovule utilisés proviennent d'un couple marié. L'Armée du Salut déconseille fortement le recours aux donneurs en raison des répercussions et des complications d'ordre juridique, moral, social, psychologique et déontologique.

Les questions que soulève la procréation médicalement assistée sont multiples et complexes. Il n'y a pas de solutions faciles. À la fermeté de sa doctrine et de ses principes, l'Armée du Salut continuera de marier sollicitude et compassion. Les salutistes ne renieront pas plus leurs convictions qu'ils ne condamneront ceux qui optent pour d'extraordinaires méthodes de procréation. Du reste, n'ont-ils pas pour objectif ultime d'offrir amour et conseils au nom de Christ?



*Position de principe sur*

# la peine capitale

Du fait qu'elle croit au caractère sacré de la vie humaine ainsi qu'à l'évangile chrétien qui proclame l'espoir de la rédemption à l'humanité déchue, l'Armée du Salut au Canada ne participera jamais à une quelconque campagne réclamant le rétablissement de la peine de mort comme châtiment ultime pour quelque crime que ce soit. Croire qu'il existe des cas désespérés et nier la possibilité du rachat vont à l'encontre de la doctrine salutiste.

Toutefois, la direction territoriale de l'Armée du Salut reconnaît que certains salutistes croient sincèrement en la prérogative de l'État d'exécuter des criminels dans certaines circonstances.

Fort de ses années de service au sein de l'appareil judiciaire de nombreux pays ainsi que de son ministère auprès des criminels et des victimes, l'Armée du Salut continue de croire fermement en la possibilité de rédemption pour quiconque se repent devant Dieu, place sa foi en Christ et laisse l'Esprit saint le régénérer.

L'Armée du Salut maintient qu'il faut protéger la société des criminels violents. L'Église, l'appareil judiciaire et la médecine doivent collaborer à la prévention du crime et au traitement des criminels. La société elle-même doit procéder à une autocritique honnête pour ce qui regarde sa tolérance vis-à-vis des valeurs véhiculées par les médias, et avoir le courage de légiférer contre tout ce qui amoindrit la dignité humaine, corrompt la moralité et fait ressortir ce qu'il y a de plus noir dans les passions humaines.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 1990*

*Position de principe sur la*

# responsabilité en matière d'environnement

En tant que personnes créées à l'image de Dieu (Genèse 1:27), il nous incombe de prendre soin des ressources de la terre (Genèse 2:15). Nous devons gérer ces ressources de façon à assurer le bien-être des générations actuelles et futures.

L'ordre de Dieu de « soumettre » la terre et de « dominer » sur tout être vivant (Genèse 1:28) ne peut être interprété comme une justification de l'abus ou du mépris pour la vie humaine. Les privilèges qui nous sont accordés commandent que nous soyons responsables envers Dieu, et les uns envers les autres.

En raison des ressources limitées de la terre, de sa population en constante progression et des conséquences de l'industrialisation, le développement doit tenir compte des besoins environnementaux.

Les salutistes, à titre individuel et collectif, devraient assumer la gestion de l'environnement en adoptant des mesures concrètes, qui visent à régénérer et à préserver la Création.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 1995*

*Position de principe sur*

# L'euthanasie, le suicide assisté et les directives préalables en matière de soins de santé

La vie humaine est un don sacré de Dieu. Nous croyons donc que l'euthanasie et le suicide assisté sont moralement répréhensibles. La foi chrétienne inscrit la mort dans une perspective appropriée, c'est-à-dire le passage de la vie terrestre à la vie éternelle. Une personne doit se préparer convenablement à la mort, particulièrement sur le plan spirituel, et informer proches et soignants de ses volontés.

L'euthanasie n'accroît pas la dignité humaine; elle la réduit. L'« euthanasie » se définit comme le geste délibéré d'une personne dans le but de mettre un terme à la vie d'une autre personne afin d'alléger ses souffrances, et qui provoque la mort. L'euthanasie ne comprend pas l'abstention, ni l'interruption de soins médicaux qui servent uniquement à prolonger l'agonie, lorsque ceux-ci représentent pour le mourant un fardeau plus lourd que leurs bienfaits. Elle ne comprend pas non plus l'administration appropriée de médicaments antidouleur aux mourants, même lorsque leurs effets secondaires peuvent abrégier la vie. En outre, l'euthanasie ne consiste pas à respecter le refus de soins, ni la demande d'interruption de traitement d'un adulte lucide.

De même, le suicide assisté ne rehausse pas la dignité humaine, mais l'affaiblit. Le « suicide assisté » se définit comme suit : conseiller, encourager, aider ou assister de toute autre manière une personne, dans le but de mettre fin à ses jours.

Des directives préalables en matière de soins de santé, qui entrent en vigueur lorsqu'une personne n'est plus en mesure de prendre des décisions au sujet des soins qu'elle reçoit, peuvent offrir un soutien valable aux proches et aux soignants. Cependant, il est possible que l'on exerce une pression subtile sur les malades, les personnes âgées, les personnes handicapées et les mourants afin qu'ils aillent à l'encontre de leurs volontés et de leurs intérêts réels, de manière à ne pas constituer un fardeau encombrant. Il importe de préciser en paroles et en actions que toutes les personnes méritent le respect, qu'elles sont aimées et qu'elles ne seront pas abandonnées.

L'Armée du Salut favorise le recours aux soins palliatifs, dans le cadre d'un programme de soins actifs et prodigués avec compassion aux patients et aux membres de leur famille, lorsque la médecine n'offre plus aucun espoir de guérison.



*Position de principe sur*

# la famille

L'Armée du Salut croit que c'est principalement au sein de la famille, l'unité fondamentale de la société, que les valeurs morales doivent être enseignées. Dans un milieu où règnent l'amour et le respect, les enfants et les parents éprouveront un sentiment de sécurité et de bien-être. Ils auront ainsi la liberté de croître sur le plan moral, spirituel, psychologique, physique et affectif.

Nous croyons que la famille est idéalement enracinée dans le concept biblique du mariage entre un homme et une femme. L'engagement durable axé sur l'affection et la tendresse, et au sein duquel il n'y a aucune place pour la violence, reflète la volonté de Dieu à l'égard de la famille.

L'Armée du Salut reconnaît que des familles de toutes sortes traversent des difficultés et sont même parfois perturbées. L'Armée du Salut, suivant l'exemple de Jésus-Christ, cherche à renforcer les liens du mariage et à enrichir la vie familiale en étendant son ministère de compassion chrétienne à tous les types de familles.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2004*

## *Position de principe sur*

# le jeu

L'Armée du Salut prend position contre le jeu qui consiste à miser de l'argent, un bien ou un article de valeur, dans le cadre d'une activité qui apporte un avantage matériel par pur fruit du hasard, et aux dépens d'autrui. L'Armée du Salut s'oppose au jeu pour des motifs spirituels et moraux et en raison de ses répercussions sociales.

L'Armée du Salut est grandement préoccupée par le fait que les gouvernements et certains organismes utilisent le jeu pour augmenter leurs revenus, et que ce phénomène fait désormais partie de notre quotidien. Le jeu sape l'esprit véritable du don de bienfaisance. Grâce à son expérience, l'Armée du Salut est en mesure de confirmer que des personnes négligent leurs besoins personnels et familiaux pour s'adonner au jeu, au risque de développer une dépendance. Même dans sa forme la plus simple, le jeu peut mener à l'excès et, du même coup, altérer la personnalité et la moralité du joueur. Par conséquent, l'Armée du Salut met le gouvernement et les personnes en garde contre les dangers inhérents au jeu.

Les soldats de l'Armée du Salut promettent de s'abstenir des jeux de hasard, en se fondant sur le principe selon lequel toutes les ressources appartiennent à Dieu, et que nous comptons sur lui par la foi et le travail. Cette position est appuyée par les enseignements de la Bible\* sur la responsabilité d'utiliser l'argent à des fins productives, de lutter contre la cupidité et ne pas réaliser de gains aux dépens d'autrui.

\* Par exemple : Timothée 6:3-10 et 17-19; 2 Thessaloniens 3:6-13; Amos 6:1-6



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2006*

*Position de principe sur la*

# sexualité des gais et des lesbiennes

L'Armée du Salut favorise la dignité de toutes les personnes. Pour cette raison, et par obéissance à l'exemple de Jésus-Christ dont la compassion s'étend à l'humanité entière, l'Armée du Salut n'exerce aucune discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le cadre de sa prestation de services.

L'Armée du Salut croit que la volonté de Dieu concernant l'expression de l'intimité sexuelle est révélée dans la Bible, et qu'un mode de vie totalement conforme aux valeurs bibliques exige la chasteté en dehors du mariage entre un homme et une femme, et la fidélité conjugale au sein de celui-ci. Nous croyons que l'attraction sexuelle entre personnes de même sexe n'est pas nécessairement répréhensible, et nous sommes opposés à toute diffamation et à tout mauvais traitement à l'égard des gais et des lesbiennes. Nous croyons que nous sommes responsables de la façon dont nous exprimons notre sexualité. Tout en reconnaissant le défi que cela pose, l'Armée du Salut croit fermement dans le pouvoir de la grâce de Dieu, qui permet à tous les êtres de vivre selon Sa volonté.

Conformément à notre mission, nous sommes engagés à proclamer la bonne nouvelle du salut, le pardon des péchés et la transformation par l'œuvre du Saint-Esprit. Nous invitons tous ceux qui cherchent la foi en Christ à découvrir la communauté de l'Armée du Salut.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2002*

*Position de principe sur la*

# diversité humaine

L'Armée du Salut croit que tous les hommes sont créés à l'image de Dieu et sont, par conséquent, intrinsèquement égaux.

Nous nous efforçons de traiter les gens avec dignité et respect, comme Jésus nous demande de le faire : « Aime ton prochain comme toi-même ». Nous sommes opposés à l'oppression et à la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la religion, le style de vie, le statut économique et l'état de santé physique ou psychologique.

Nous croyons que la diversité renforce et façonne les collectivités et le ministère. Par conséquent, nous cherchons activement à promouvoir la compassion, la compréhension et la communication dans nos services communautaires, nos méthodes d'emploi et notre congrégation, tant dans nos intentions que par nos actions.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2004*

*Position de principe sur*

# le mariage

L'Armée du Salut croit que le mariage est un engagement à vie entre un homme et une femme dans une union exclusive. Cette union est contractée au cours d'une cérémonie officielle.

Le mariage est le reflet unique de l'amour fidèle de Dieu pour l'humanité. La relation entre le mari et la femme reflète le serment d'amour altruiste entre Christ et Son Église, essentiel à la notion chrétienne du mariage.

La promesse de fidélité mutuelle n'est ni provisoire, ni conditionnelle. Le caractère permanent des liens du mariage apporte un sentiment de sécurité et favorise l'établissement d'une relation de confiance. Il incombe aux chrétiens de prendre soin de l'union maritale, de l'entretenir et de la soutenir par la prière.

L'Armée du Salut affirme que le mariage est le fondement d'une vie familiale et d'une société saines.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2001*

## *Position de principe sur la*

# **pornographie**

L'Armée du Salut croit que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu. À titre de chrétiens, nous sommes appelés à prendre soin des personnes vulnérables et à maintenir la dignité humaine et l'intégrité de la famille. Par conséquent, nous abhorrons la prédominance de la pornographie sous toutes ses formes et son accessibilité, tant dans les publications, les pièces de théâtre, les films et les vidéos que sur l'Internet.

L'Armée du Salut affirme le caractère sacré des relations sexuelles conformes aux enseignements scripturaires. La Bible présente l'intimité sexuelle comme un don de Dieu, prescrit et béni exclusivement au sein du mariage entre un homme et une femme. La pornographie attaque et déforme le dessein de Dieu, en dépersonnalisant le sexe et en faisant valoir l'assouvissement des désirs sexuels ou égocentriques, aux dépens de l'amour et des relations stables. Plutôt que d'apporter un sentiment de satisfaction, la pornographie intensifie les désirs sexuels et peut même devenir une dépendance. Les chrétiens ne sont pas moins vulnérables que les autres à l'omniprésence de matériel sexuellement explicite.

La pornographie n'est pas uniquement une question de moralité privée; elle constitue une préoccupation publique. Elle mine la santé physique, morale et spirituelle de la société. La commercialisation du sexe nuit à la façon dont les gens recherchent et perçoivent l'amour et la confiance en soi. Elle dévalorise les personnes qui sont représentées comme des objets sexuels, ainsi que les utilisateurs et les commerçants de pornographie. Elle est souvent liée à la prostitution, à la violence sexuelle et à d'autres formes d'exploitation sexuelle. L'Armée du Salut déplore en particulier la pornographie juvénile qui fait du tort aux plus vulnérables de notre société.

L'Armée du Salut recommande vivement aux personnes impliquées dans la pornographie à renoncer à leur mode de vie nuisible, et elle les encourage à trouver la guérison par le truchement de conseillers et de spécialistes chrétiens. Nous croyons qu'on peut atteindre la liberté par la grâce et la foi en Jésus-Christ, la direction constante du Saint-Esprit et le soutien bienveillant de la communauté chrétienne.

L'Armée du Salut s'élève contre ce mal qui menace la qualité des relations personnelles et l'intégrité de la nation. Elle cherche constamment à sensibiliser les gens et les incite à lutter contre le fléau que constitue la pornographie.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2005*

*Position de principe sur la*

# pauvreté et la justice économique

La valeur d'une société se mesure à la façon dont elle traite ses citoyens les plus vulnérables. La persistance de la pauvreté généralisée dans le territoire du Canada et des Bermudes et de l'indifférence devant celle-ci est moralement répréhensible. Jésus-Christ nous incite à aimer notre prochain de façon concrète. Notre engagement envers les démunis démontre notre obéissance à Dieu et notre amour envers lui.

L'Évangile de Jésus-Christ devrait nous libérer des attraites de la consommation et du profit individualiste. En qualité de salutistes, nous poursuivons notre engagement à l'égard de la mission historique de l'Armée du Salut, qui consiste à prêter secours aux pauvres et aux marginaux. Par conséquent, individuellement et collectivement, nous tenterons d'éliminer la pauvreté en :

- ◆ Offrant aux démunis une aide pratique qui leur permet de se prendre en charge - dans le cadre de nos activités personnelles, familiales et professionnelles et des pratiques de notre congrégation et de notre organisme - grâce à la prière, à l'écoute et au don de notre temps et de nos ressources.
- ◆ Faisant des choix d'ordre relationnel et financier qui favorisent les possibilités de développement et de justice économiques pour les plus démunis.
- ◆ Évaluant les politiques gouvernementales en ce qui a trait à la façon dont elles répondent aux besoins des pauvres.
- ◆ Nous attaquant au racisme et aux autres comportements qui favorisent l'inégalité, et en cherchant la réconciliation de tous les groupes sociaux.
- ◆ Mettant en valeur le potentiel de la collectivité, en cultivant les liens de la collectivité et de la famille et en protégeant la dignité individuelle.
- ◆ Formant un partenariat avec d'autres confessions et organismes, afin de nous engager solidairement à vaincre la pauvreté au sein de nos collectivités et de notre pays, et dans le monde entier.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2001*

*Position de principe sur*

# L'observance du dimanche

Les salutistes désirent rendre un culte à Dieu, en tout temps, tant par leurs paroles que leurs actions. En se réunissant chaque semaine pour célébrer le culte, ils témoignent, au sein d'une société multiculturelle, de l'observance d'un jour saint consacré au repos et au culte, comme Dieu l'a prescrit.

L'Armée du Salut reconnaît :

- L'observance d'un jour de repos, telle qu'énoncée dans l'Ancien Testament, c'est-à-dire une journée libre de toute activité quotidienne dans le but de découvrir la présence de Dieu et de participer collectivement au culte de la création du Seigneur.
- Qu'entrer dans le repos de Dieu exige l'amour de l'humanité, tel que Jésus l'a démontré par le travail qu'il a accompli le jour du sabbat.
- La célébration de la résurrection de Christ le premier jour de la semaine, selon la coutume de l'Église primitive.
- La bénédiction de Dieu sur ceux qui se reposent en lui.

Pour assurer son bien-être physique, psychologique et social, l'humanité a besoin de s'abstenir de travail et d'étude pendant une journée. Le principe de l'observance du dimanche s'applique également à toutes les créatures de la terre, y compris les animaux.

L'Armée du Salut encourage tous ceux qui travaillent le dimanche à se réserver une autre journée pour se reposer, prier et passer du temps en famille. En outre, elle conseille vivement à tous de trouver une façon personnelle de promouvoir une journée de repos et de ressourcement auprès de leurs semblables. Ainsi, le cycle de travail et de repos hebdomadaire établi par Dieu pourra être mis en œuvre et affirmé.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2005*

*Position de principe sur*

# L'abus d'alcool ou d'autres drogues

L'Armée du Salut encourage des habitudes de vie saines tant sur le plan spirituel, émotif et psychologique que physique. L'utilisation abusive de psychotropes et de narcotiques, y compris l'alcool et le tabac, peut nuire à la santé, diminuer les facultés et entraîner une dépendance. Par conséquent, nous préconisons activement une législation et une politique qui favorisent un mode de vie sain.

Guidés par la foi et la pratique chrétiennes, nous nous en remettons à la sagesse de la Bible en ce qui a trait aux conséquences néfastes de l'abus d'alcool. Les principes scripturaires nous mettent également en garde contre l'excès d'autres produits nocifs. Les membres de l'Armée du Salut (soldats) s'engagent à s'abstenir d'alcool, de tabac et de produits dommageables pour la santé.

L'Armée du Salut s'engage à poursuivre l'excellence dans son travail auprès des individus, des familles et des membres des collectivités, dont la santé, les relations et la qualité de vie ont été affectées par la toxicomanie. Nous attachons une grande importance aux programmes d'éducation, de traitement et de consultation qui favorisent la guérison spirituelle, émotionnelle, psychologique et physique des toxicomanes.

Nous estimons que l'abstinence constitue la façon la plus sûre d'éviter ou de surmonter les problèmes liés à la toxicomanie. Indépendamment du choix des gens, nous sommes engagés à aimer et à soutenir ceux qui veulent se réadapter.

Nous croyons que c'est au sein de collectivités chrétiennes que ces personnes trouveront la compassion, le soutien et la guérison, et que par la grâce de Dieu, elles embrasseront l'abstinence et adopteront un mode de vie sain.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2004*

*Position de principe sur*

# la paix dans le monde

L'Armée du Salut croit que, conformément au dessein de création, les êtres humains doivent établir une relation harmonieuse avec Dieu. Elle reconnaît que c'est uniquement dans le contexte de cette relation qu'on peut arriver à une paix véritable, qui transcende les circonstances terrestres. Cependant, la cupidité, l'égoïsme et l'injustice se sont insinués dans les êtres humains, ce qui engendre souvent des conflits, voire parfois des agressions armées.

Par conséquent, à la lumière de l'Évangile, et par obéissance à celui qui a déclaré : « Heureux ceux qui procurent la paix », l'Armée du Salut, par le truchement de son ministère universel, s'attaque à la pauvreté, à l'injustice et aux inégalités, qui sont souvent la source de désaccord et d'agitation, et cherche à favoriser le respect mutuel et l'entente entre toutes les personnes, sans égard à leur race, à leur origine ethnique, à leur condition socioéconomique, à leur religion ou à leur culture.

Consciente de l'horreur qu'engendre la conduite de la guerre, l'Armée du Salut recommande vivement à toutes les nations d'éliminer les armes de destruction massive ou indifférenciée, et d'investir les sommes consacrées à l'armement dans des initiatives qui bénéficieront à la société, notamment la prestation de services qui favorisent le bien-être des pauvres, des affligés et des défavorisés, et qui contribuent à une plus grande justice sociale.

L'Armée du Salut est disposée à œuvrer, seule ou en collaboration avec d'autres ambassadeurs de bonne volonté, pour mettre fin aux conflits armés et promouvoir la réconciliation entre les factions antagonistes. Elle s'engage également, pour l'amour de Christ, à prodiguer, sans aucune discrimination et de façon concrète, des soins aux victimes de guerres, de troubles civils ou d'autres formes de violence, selon les besoins et sa capacité à les combler.

L'Armée du Salut demande à toutes les personnes qui entrent dans sa sphère d'influence, membres, amis et collègues chrétiens, de prier pour la paix, d'aimer leurs ennemis et de contribuer au mieux-être de la société, en témoignant de Dieu, source de paix véritable, et en établissant une relation durable avec lui, le seul chemin pour y arriver.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2005*